

Directions de l'Aménagement Urbain
et de la Transition Ecologique
Direction du Patrimoine
JPB/CGG/GW/EQ

N°403/2022

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec la société Canopée Partners – Alliance Expertise Environnement Energie d'une offre technique et financière relative à un diagnostic de pollution des sols sur le site du nouveau complexe sportif Raoul Vaux à Gonesse.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2123-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant que dans le cadre de la restructuration de la piscine Raoul Vaux et de la construction d'un nouveau gymnase, la Ville souhaite faire réaliser un diagnostic de pollution des sols suite à une première caractérisation de matériaux non inertes au droit des terrassements,

Considérant dans ce cadre la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour la réalisation de cette mission,

Considérant qu'après contact pris auprès de plusieurs prestataires, la société Canopée Partners est la seule en capacité de répondre favorablement à la demande.

DECIDE

- **De signer** avec la société Canopée Partners - Alliance Expertise Environnement Energie, sise 22 rue Gustave Eiffel – Le Technoparc – 78 300 Poissy, l'offre technique et financière jointe à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 8 177,27 € TTC,
- **Dit** qu'un acompte de 40% sera effectué à la commande et le solde à la remise du rapport définitif,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2022.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 15 novembre 2022

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **18 NOV. 2022**

Mis en ligne, le : **22 NOV. 2022**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TAILLEUR

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec la société Canopée Partners - Alliance Expertise

Objet de l'acte : Environnement Energie d'une offre technique et financière relative à un diagnostic de pollution des sols sur le site du nouveau complexe sportif Raoul Vaux à Gonesse.

.....
Date de décision: 15/11/2022

Date de réception de l'accusé 18/11/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2022DECISION403

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221115-2022DECISION403-AI

.....
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de compétences

Autres domaines de compétences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Décision 403.pdf (99_AI-095-219502770-20221115-2022DECISION403-AI-1-1_1.pdf)